

DESSERTE AERIEENNE DE MAYOTTE

REALISATION D'UNE PISTE LONGUE ADAPTEE AUX VOLS LONG COURRIER



ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT

**DOSSIER D'ETUDE
D'IMPACT**

JUIN 2010



**Direction Générale de l'Aviation Civile
Service National d'Ingénierie Aéroportuaire**



**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement
durable et de la Mer**

SOMMAIRE GENERAL

Chapitre 1	Présentation de la zone d'étude	5
Chapitre 2	Milieu Physique	9
Chapitre 3	Milieu Naturel	49
Chapitre 4	Milieu Humain	99
Chapitre 5	Paysage	139
Chapitre 6	Synthese des enjeux du territoire	149
	Glossaire	159
	Liste des tableaux et figures	163

CHAPITRE 1 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

DESSERTE AÉRIENNE DE MAYOTTE - ÉTUDE D'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE PISTE LONGUE ADAPTÉE AUX VOLS LONG COURRIER



Depuis la Convention de Développement de Mayotte, signée entre l'Etat et la Collectivité, en 2003, la desserte aérienne directe de la Métropole constitue un enjeu majeur pour le développement économique de l'île.

L'objectif du projet de piste longue est d'offrir à Mayotte une desserte régulière permettant de rapprocher l'île de la Métropole.

Longue de 1930 m, la piste actuelle de l'aéroport de Mayotte ne permet pas de vol direct sur la métropole. L'étude préliminaire, réalisée en 2003 par ADPI, CETE Méditerranée et SOGREAH mentionne qu'il faudrait une piste d'au moins 2600 mètres. Un réaménagement de l'aéroport est donc nécessaire.

La présente étude vise à établir un état initial de l'environnement, pour la zone située sous l'influence directe du projet et pour l'ensemble des thématiques environnementales permettant de décrire les milieux physiques, naturels et humains concernés. Cette étude a pour objectif d'identifier les enjeux, d'analyser les sensibilités afin de mettre en évidence les principales contraintes des ouvrages et du chantier, et de proposer *in fine*, des mesures de réduction, voire de compensation, permettant de supprimer les effets négatifs du projet sur l'environnement.

La zone d'étude, qui doit permettre l'analyse des contraintes environnementales à une échelle plus globale, doit être adaptée aux différents paramètres analysés (hydrogéologie, milieu marin, milieu terrestre, emploi et déplacements, etc...). Elle est donc variable en fonction des thématiques concernées. Pour les enjeux humains, cette zone a été définie à partir du plan de servitudes aéronautiques. Pour les enjeux marins, la zone d'étude prend en compte le platier corallien situé autour de l'aéroport.

Dans le cadre du présent projet, suivant les thématiques abordées, l'analyse s'étendra sur les communes de Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi, et ce, sur la moitié Ouest de Petite Terre du Nord au Sud de l'île.

Dans le cadre de cet état initial de l'environnement, **les différents enjeux identifiés liés aux milieux physiques, naturels et humains seront hiérarchisés**. Une grille thématique des enjeux intrinsèques, présentée dans la partie de synthèse générale, a été élaborée à partir d'avis d'experts. Elle se base, pour chaque thématique abordée, sur une quantification systématique des enjeux selon quatre niveaux : enjeux faible, moyen, fort et très fort. Cette quantification des enjeux, qui prend en compte l'organisation et la vie du territoire, se base également sur les potentiels d'insertion d'une nouvelle piste dans l'environnement affecté par le projet. En fonction des spécificités du contexte local la qualification des enjeux pourra être adaptée à partir de la grille de hiérarchisation systématique.

Dans le cadre de cet état initial, plusieurs études spécifiques ont été réalisées. Ce dossier présente donc une synthèse de ces différentes études. Ces études sont :

- Hydraulique maritime : SOGREAH ;
- Milieu marin : PARETO, APNEE et LAGONIA ;
- Milieu naturel terrestre : SOGREAH ;
- Expertise entomologique : INSECTARIUM DE LA REUNION ;
- Etude de gestion des matériaux : BRGM ;
- Qualité de l'air : TECHNISIM ;
- Servitudes aéronautique et nuisances acoustiques : SNIA.

L'ensemble du dossier a été réalisé par ASCONIT CONSULTANTS.

↳ Vues aériennes des environs de la piste d'aéroport (source : ADPI, 2003)



↳ Photographie aérienne du platier corallien



Un comité de suivi des études techniques et environnementales a été mis en place. Ce comité de suivi est composé de :

- Bernard A. THOMASSIN (GISLAGMAY) ;
- Ronan LE GOFF (IFREMER) ;
- Pierre GREFFET (Préfecture de Mayotte), SGAR ;
- Thierry FEROUX (DE 976 /SI) ;
- Nicolas FLAMANT (DE 976/ SI/ SLBA) ;
- Jean Pierre ARNAUD (DAF/chef du service environnement et responsable de la Mission Parc Marin) ;
- Gilles CREUZOT (DAF /SAU°), chef du service eaux et milieux aquatiques ;
- Jean Jacques TRICHET (CETMEF) ;
- Ahamati MADI (DARTM/ COM) ;
- Saitu SAID-HALIDI (CG/ DARTM) ;
- Mohamed SAID-HAMIDOUN (CG/ DEDD) ;
- Claire PUSINERI (ONCFS), cellule technique mammifères marins ;
- Jean MEHN (ONCFS/ Brigade Nature) ;
- Olivier SOUMILLE (GIS LAGMAY), représentant local de Mr Thomassin ;
- Pascal PUVILLAND (BRGM /Mayotte) ;
- Pierrick LIZOT (Conservatoire du Littoral –Antenne de Mayotte) ;
- Affaires Maritimes de Mayotte ;
- DRIRE ;
- Christelle BASSI (CETE méditerranée), chef du service Infrastructures et Environnement, en charge de l'AMO de l'étude d'environnement de l'AVP et de l'étude d'impact ;
- Frédéric PONS (CETE Méditerranée), en charge de l'AMO du volet hydraulique maritime ;
- DGAC / SNIA.